

Parlons-en

Le bulletin d'information citoyenne d'« Un avenir pour Capestang »

De l'immobilisme à l'isolement

Par Claude NAYRAL

9 mars 2008, 9 mars 2009...

Il y a tout juste un an à l'issue des élections municipales, j'écrivais que le résultat du scrutin n'était pas une fin, mais une étape dans la dynamique que nous pensions avoir créée. Nous nous engageons alors à assister aux conseils municipaux dans le respect du fonctionnement de cette institution, à vous donner régulièrement notre point de vue sur l'avancement des dossiers municipaux et à vous associer à nos réflexions. Cet engagement se voulait être la base de notre travail d'opposition à l'actuelle municipalité. Cet engagement nous l'avons tenu.

Même s'il est encore bien trop tôt pour dresser un bilan de mandat, l'observation, l'écoute et la vigilance des membres du collectif « **Un Avenir pour Capestang** » permettent aujourd'hui d'établir un premier constat et de poser quelques questions essentielles.

Les lenteurs dans la conduite et la gestion des dossiers importants (assainissement, PLU, lotissement communal, piscine...), l'absence de politique intercommunale dans laquelle Capestang aurait toute sa place, la poursuite du plan de sauvegarde du patrimoine (Château, Collégiale...) au détriment des besoins quotidiens (propreté du village, enlèvement et traitement des déchets, entretien de la voirie et des chemins), les menaces qui pèsent sur les services publics (gendarmerie, service départemental de la protection maternelle...), les départs non remplacés (laboratoire d'analyse médicale, dentiste...), l'activité économique qui se réduit (viticulture, commerces, PME, marchés hebdomadaires), les écoles et le collège qui se vident peu à peu... ne peuvent que nous interpeller. Voilà la réalité ! Celle d'un village qui se replie sur lui-même, qui voit sa population stagner faute d'une attractivité suffisante et qui demeure, mais pour combien de temps encore, chef-lieu de canton.

La question qui vient immédiatement à l'esprit est alors la suivante : que fait la municipalité ? On vous répondra qu'elle travaille, qu'elle s'investit, que les élus sont présents... Bon d'accord, mais après ? Les comptes-rendus de presse ou encore la lecture du bulletin municipal nous laissent perplexes...

N°3 – Mars 2009

AU SOMMAIRE

- De l'immobilisme à l'isolement
- A propos des résultats du dernier recensement...
- Vous en rêvez ?
Le Maire l'a fait !



Suite page 2

On nous annonce, au moment des vœux, que les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 1993 et que si « *la commune veut investir dans la réalisation de nouveaux projets, il faudra trouver des solutions* ». Y aurait-il un problème de trésorerie ? Nous aurait-on menti sur les ressources de la commune ? Qui avait « *tout faux* », qui avait raison il y a un an ? Comprenez plutôt que faute d'une population qui augmente, c'est l'assiette de l'impôt qui diminue. On nous avait pourtant expliqué que la bonne entente entre la municipalité, le conseil général, le député et le sénateur devait garantir bon nombre d'aides et de subventions... S'agissait-il d'un leurre, d'une façade ? Comprenez aussi que les amitiés de circonstances n'aboutissent à rien si elles ne sont pas accompagnées de liens politiques. Les collectivités territoriales oublient et oublieront encore bien volontiers notre commune. On continuera alors à fustiger les services de l'Etat, responsable de tous les maux selon la municipalité. Cette même municipalité qui nous avouait s'être « *fait berner* » et qu' « *on ne les y reprendrait plus* » !

La vérité est ailleurs. Cette situation convient très bien au premier magistrat de la commune. Sa feuille de route est la suivante : ne nous embêtons pas avec des dossiers compliqués, réglons nos petites affaires entre nous, ne vous inquiétez surtout pas, on s'occupe de vous. Et comment ! Il y a le conseiller municipal habilité à réparer la sono de la salle polyvalente, l'incontournable responsable du tourisme, le délégué aux kermesses, le spécialiste du patrimoine, les passionnées de lotos, l'animateur du village, etc... Sans oublier la présence volontaire de plusieurs élus dans les associations. Une présence concevable mais trop souvent synonyme de contrôle voire d'ingérence.



Réfléchissons un instant. Est-ce bien cela la tâche d'un conseil municipal ? Un conseil municipal n'est pas un conseil d'administration... Gérer une commune ce n'est pas diriger une association... Un conseil municipal c'est au contraire un lieu de réflexions, d'échanges, de propositions sur l'avenir de la commune et le bien être quotidien de la population. Un conseil municipal c'est le travail de tous les élus et pas d'une poignée d'entre eux... La présence continue des membres du collectif « **Un Avenir pour Capestang** » aux côtés de Jacques Maurand lors des séances publiques du conseil municipal permet d'affirmer que nous en sommes actuellement très loin...

Au moment où la réforme des collectivités locales est en cours d'élaboration, quelle sera la place de Capestang dans la refonte et le nouveau partage du territoire qui s'annonce ? Sans ambition pour notre commune, d'autres vont inéluctablement plus vite et plus loin. Stigmatiser sans cesse l'Etat, user de pirouettes pour masquer une incapacité manifeste dans la recherche de nouveaux projets, proposer une démonstration hasardeuse pour commenter les mauvais chiffres du dernier recensement ou encore ne pas donner de suite à des demandes d'entretiens avec les élus sont la traduction d'une certaine forme de paresse, d'immobilisme. **Un immobilisme qui conduit à l'isolement de la commune.**

Depuis le 11 mars 2001, le démantèlement se poursuit. Les efforts consentis par les différentes municipalités qui se sont succédées pendant 30 ans, les efforts acceptés par la population durant toutes ces années sont aujourd'hui dilapidés. Tout ce qui faisait la force, le rayonnement et la richesse de Capestang disparaît lentement mais sûrement. Notre village pourra-t-il s'en relever ?

Une courte majorité de Capestanaises et de Capestanais ne partageait pas mon point de vue au soir du 9 mars 2008. Le démocrate que je suis respecte toujours ce résultat. Pour autant, l'enfant du pays que je suis aussi ne peut maintenant s'empêcher de penser :

« ô mon pays » que font-ils de toi !

Claude Jayral



A propos des résultats du dernier recensement...

Récemment, la presse locale s'est fait l'écho du dynamisme démographique de la région Languedoc-Roussillon.

En effet entre 1999 et 2006, selon l'INSEE, la population de notre région a augmenté de plus de 10% pour atteindre 2 534 144 habitants. Dans le même temps, la population française n'a augmenté « que » de 4,98%. L'Hérault a vu, quant à lui, sa population augmenter de 11,67% avec plus d'1 million d'habitants. Les nouveaux arrivants sont jeunes, ce qui contribue à ralentir le vieillissement de la région. Cette jeunesse est également source de dynamisme économique.

Qu'en est-il de Capestang ?

Si l'on se réfère aux derniers chiffres publiés par l'INSEE, la population municipale (1) de Capestang est de 3010 habitants. Lors du précédent recensement (1999) la population de Capestang s'élevait à ...3007 habitants.

Donc entre 1999 et 2006, notre commune a gagné ...3 habitants soit une **augmentation de...0,1%**. **Certes, le dynamisme démographique n'est pas le seul critère d'appréciation de l'attractivité d'un territoire, mais c'est un aspect à ne pas négliger.** En effet, un déclin démographique s'accompagne tôt ou tard de fermetures de services publics (poste, écoles, gendarmerie ...), de réduction des financements de l'Etat au budget de la commune,....

Et ailleurs ?

Cette stagnation est-elle une fatalité ? Sommes-nous tributaires de facteurs extérieurs ?

Pour apporter des éléments de réponse, intéressons-nous à une commune voisine : Puisserguier. **Alors que la population de Capestang restait stable entre 1999 et 2006, celle de Puisserguier a augmenté de 5,3%.**

Pour être complet, il faut dire que Puisserguier a fait partie des 100 communes du Languedoc-Roussillon qui ont effectué un recensement complémentaire (2) en 2007. Ce recensement complémentaire donne une population de 2880 habitants, ce qui porte l'évolution de la population à ...14,6% depuis 1999

Ne vous méprenez pas sur nos propos, il ne s'agit pas d'opposer inutilement Puisserguier à Capestang. Il s'agit seulement de montrer que la stagnation de la population n'est pas une fatalité...

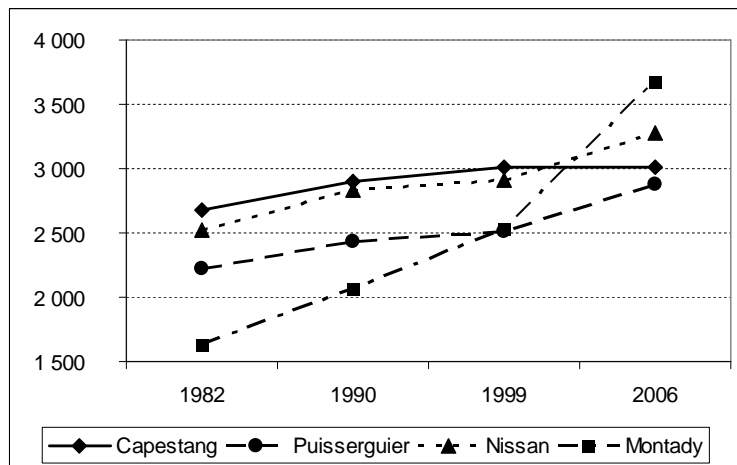
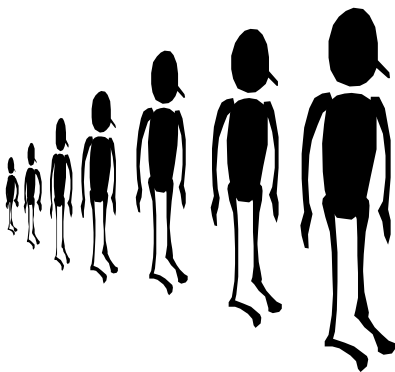
D'autant plus, que si l'on prend de la peine d'élargir la comparaison à d'autres communes proches, le constat est le même.

Voici deux tableaux et un graphique retraçant l'évolution de la population de Capestang, Montady, Nissan et Puisserguier.

Population	1982	1990	1999	2006
Capestang	2 675	2 903	3 007	3 010
Puisserguier	2 219	2 432	2 513	2 880
Nissan	2 519	2 835	2 907	3 278
Montady	1 635	2 070	2 533	3 681

Evolutions	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1982-2006
Capestang	8,5%	3,6%	0,1%	12,5%
Puisserguier	9,6%	3,3%	14,6%	29,8%
Nissan	12,5%	2,5%	12,8%	30,1%
Montady	26,6%	22,4%	45,3%	125,1%

Suite page 4



Dans le dernier numéro du « *Capestanot* », la municipalité peut bien tenter de (se) rassurer avec de pittoresques estimations « à vue de nez », la question de l'évolution du village reste posée... La situation de Capestang résulte-t-elle d'un choix délibéré dont il conviendrait d'expliquer les motivations...ou d'un « non-choix », ce qui serait bien pire !

Il ne s'agit pas bien entendu de transformer Capestang en village-dortoir... Mais la stagnation de la population du village dans un contexte de forte augmentation ailleurs dans la région doit nous interroger sur l'attractivité de notre commune. Allons-nous passivement accompagner la lente agonie de Capestang ? Allons-nous continuer à regarder « passer les trains », à l'ombre du Château ?

Nous méritons mieux, nos enfants méritent mieux qu'un village qui s'endort petit à petit, tourné vers les lointains vestiges d'un passé aujourd'hui bien révolu !

(1) La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune. Elle est comparable à l'ancien concept de « population sans double compte » (PSDC).

(2) Les recensements complémentaires ont été mis en place en 1957 pour permettre aux communes **en forte croissance démographique**, de bénéficier d'une révision de leur population légale entre deux recensements généraux. De nombreux textes législatifs se rapportent à la population légale, notamment ceux qui traitent de la dotation de l'Etat.

Un peu d'humour...

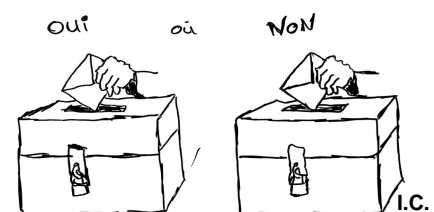
Vous en rêvez ? Le maire l'a fait !

Depuis quelques mois, bon nombre de ceux qui ont voté pour Nicolas Sarkozy aux dernières présidentielles se rendent compte qu'ils ont été abusés par le discours simplificateur et mensonger de celui qui se présentait comme le « Président du pouvoir d'achat ».

Ils reconnaissent souvent s'être « trompés ». Beaucoup rêveraient de pouvoir voter à nouveau afin de corriger leur « erreur ». **Ce serait l'idéal de pouvoir demander un nouveau vote lorsque l'on s'aperçoit de son erreur !** Vous en rêvez ? Eh bien le maire l'a fait !

Lors du vote sur la fusion des écoles maternelle et primaire (conseil d'école du 10 mars 2009), Mr le Maire s'est rendu compte qu'il « avait voté NON alors qu'il voulait voter OUI ». Il a alors demandé à ce qu'un nouveau vote soit organisé... ce qui fut fait. Au passage, notons que le résultat du nouveau vote a été une majorité de « NON » alors que le vote initial donnait une égalité parfaite...

Au-delà de cette regrettable pantalonnade, on peut se demander si notre maire considère tous les dossiers communaux avec le même sérieux et la même rigueur !



Participez à la réflexion sur notre blog
<http://avenircapestang.midiblogs.com>

